



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 28 MARS 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

✓ Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 28 mars 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Étaient absents et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN et Thierry LOUVET à Bernadette MARTINATO.

✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Anne DUPUIS est désignée pour remplir cette fonction.

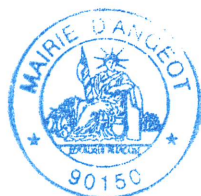
**DÉLIBÉRATION N° 2024 - 8
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023, comme suit :

	Sections		Total des sections
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	244 610.81 €	151 826.47 €	396 437.28 €
Dépenses	221 884.57 €	137 939.41 €	359 823.98 €
Résultat 2023	22 726.24 €	13 887.06 €	36 613.30 €
Résultat 2022	112 578.02 €	-48 136.10 €	65 592.00 €
Part affectée investissement en 2023	44 099.25 €		
Résultat de clôture 2023	91 205.01 €	-34 249.04 €	56 955.97 €

Monsieur Michel NARDIN, Maire n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2024, et de la publication le 29 mars 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN